



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-MICHAUDVILLE**

PROCÈS-VERBAL de la septième séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville tenue le lundi 7 juillet 2025 à 20 h 00 au lieu habituel des sessions dudit conseil, sis au 390, rue Principale à Saint-Bernard-de-Michaudville.

Sont présents(es), les conseillers(ères) :

Siège # 1 - M. Hugo Laporte
Siège # 3 – M. Jean-Paul Chandonnet
Siège # 4 – Mme Isabelle Hébert
Siège # 5 – Mme Christine Langelier
Siège # 6 – M. Léonard Gaudette

Sont absent(es), les conseillers(ères) :

Siège # 2 - Mme Vanessa Lemoine

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Guy Robert.

La personne qui préside la séance, soit M. Guy Robert informe le conseil qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que le lui permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance, soit M. Guy Robert, ne votera pas sur les décisions, tel que le lui permet la loi.

Mme Geneviève Bureau, greffière-trésorière adjointe, assiste également à cette séance.

-
- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
 - 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
 - 3. CORRESPONDANCE**
 - 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 4.1. SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 2 JUIN 2025**
 - 5. TRÉSORERIE ET ADMINISTRATION**
 - 5.1 ÉTAT DE LA TRÉSORERIE**
 - 5.2. RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2024 – DÉPÔT**
 - 5.3. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-04 RELATIF À LA RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL LORS D'UNE ÉLECTION OU D'UN RÉFÉRENDUM**
 - 5.4. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-05 ÉTABLISSANT LES MODALITÉS DE REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**
 - 5.5. RÉSEAU DE FIBRE OPTIQUE – AVIS DE DÉNONCIATION DES ENTENTES EN VIGUEUR**
 - 5.6. PROGRAMME D'ENTENTES EN PATRIMOINE – DÉPÔT D'UNE DEMANDE POUR L'ÉGLISE DE SAINT-BERNARD-DE-MICHAUDVILLE**
 - 5.7. PROGRAMME D'ENTENTES EN PATRIMOINE – OFFRE DE SERVICE**
 - 6. PÉRIODE DE QUESTIONS**
 - 7. HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 7.1. PROCÈS-VERBAL DE LA RARC ET DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2024**
 - 7.2. PROCÈS-VERBAL DE LA RIAM**
 - 7.3. PROCÈS-VERBAUX DE LA MRC**



8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1. COOPÉRATION ET GOUVERNANCE MUNICIPALE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – PROJET DE BONIFICATION DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE DE FOURNITURE DE SERVICES DE PRÉVENTION INCENDIE

9. TRAVAUX PUBLICS

9.1. RÉPARATION DE LA TRACTOPELLE – AUTORISATION DE PAIEMENT

9.2. RESURFAÇAGE DE LA RUE CLAING – RÉCEPTION DÉFINITIVE ET

LIBÉRATION DE LA RETENUE - AUTORISATION

9.3. HYDRO-QUÉBEC – DEMANDE D'ABATTAGE D'ARBRES SUR LE 5^E RANG

10. RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

10.1. RAPPORT DES ACTIVITÉS DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL – JUIN 2025

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1. OTJ ST-BERNARD INC. – PROCÈS-VERBAUX

11.2. OTJ ST-BERNARD INC. – CONCILIATION BANCAIRE

11.3. OTJ ST-BERNARD INC. – BILANS D'ACTIVITÉS

11.4. RÉSEAU BIBLIO MONTÉRÉGIE – RAPPORT ANNUEL 2024-25

12. URBANISME - DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

12.1. RAPPORT DES PERMIS ÉMIS

12.2. DEMANDE DE RÉNOVATIONS RÉSIDENTIELLES ASSUJETTIES AU RÈGLEMENT 2024-01 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

13. VARIA

13.1. SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE – DEMANDE D'APPUI – PROJET DE LOI 104 MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS AFIN NOTAMMENT DE DONNER SUITE À CERTAINES DEMANDES DU MILIEU MUNICIPAL EN PARTICULIER POUR LE VOLET CONCERNANT LA GOUVERNANCE DE LA CMM

13.2. DEMANDE DE DON – CENTRE D'ÉCOUTE DE LA MONTÉRÉGIE

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, M. Guy Robert déclare la session ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2025.07.01

SUR UNE PROPOSITION DE Léonard Gaudette

APPUYÉE PAR Hugo Laporte

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

3. CORRESPONDANCE

Une liste de la correspondance reçue en juin 2025 a été remise aux membres du conseil.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

4.1. SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 2 JUIN 2025

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le lundi 2 juin 2025 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance ;

EN CONSÉQUENCE

2025.07.02

SUR UNE PROPOSITION D'Isabelle Hébert

APPUYÉE PAR Jean-Paul Chandonnet

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :



D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2025 tel que déposé.

5. TRÉSORERIE ET ADMINISTRATION

5.1 ÉTAT DE LA TRÉSORERIE

État des comptes

Bilan de juin 2025

Solde aux comptes	Montant
Caisse populaire compte-chèques (Fonds d'administration)	14 263,73 \$
Caisse populaire Part sociale	5,00 \$
Fonds - Élections	5 905,34 \$
Épargne à terme-Fonds d'administration	739 668,56 \$
Épargne à terme-Fonds de roulement	13 070,68 \$
Épargne à terme-ET2 réserve voirie 2 ans	50 073,12 \$
Épargne à terme-ET3 réserve eau 3 ans	50 073,12 \$
TOTAL	873 059,55 \$

Solde de la dette en juin 2025

Emprunt/ fonction	Montant
No.1 Caisse Desjardins - Réseau d'égout (emprunt 5 ans)	441 900,00 \$
No.2 Financière Banque nationale Inc. - Réseau d'égout	329 200,00 \$
SOLDE DES EMPRUNTS	771 100,00 \$

Encaissements

Période de : juin 2025

Poste/Description	Montant
01 26100 000 Ristourne Desjardins	368,37 \$
01 24905 000 Divers	91,98 \$
01 24909 000 Subvention biblio	126,95 \$
01 25000 000 Amendes et pénalités	480,00 \$
01 26200 000 Intérêts sur arrérages	125,06 \$
01 38131 002 Subvention PAVL-PPA	4 666,00 \$
02 45110 951 Collecte résidus domestiques	3 040,14 \$
02 45111 951 Collecte matières organiques	2 432,59 \$
02 70230 671 Activités culturelles	360,00 \$
21 33200 003 Subvention PAVL-PPA	337 469,00 \$
54 13100 000 Taxes Municipales	87 946,84 \$
54 13102 000 Taxes égout rue de l'École	248,82 \$
54 13199 000 Intérêts	0,08 \$
54 13920 000 Mutations	800,00 \$
5413910 000 Autres comptes clients	1 222,59 \$
TOTAL	439 378,42 \$



Décaissements

Sommaire des dépenses pour la période de juin 2025

Poste/Description		Solde de la période	Solde cumulé	% budget
02 10000 /Administration générale				
02 11000	Conseil	6 461,72 \$	22 787,14 \$	47,91%
02 12000	Application de la loi	272,97 \$	798,96 \$	11,72%
02 13000	Gestion financière et administrative	42 447,30 \$	176 570,39 \$	56,37%
02 14000	Greffe	- \$	- \$	0,00%
02 15000	Évaluation	4 889,90 \$	6 539,41 \$	87,19%
02 19000	Autres	3 670,48 \$	52 085,27 \$	75,65%
02 20000/Sécurité publique				
02 21000	Police	90 271,26 \$	91 737,94 \$	50,16%
02 22000	Sécurité incendie	2 572,67 \$	73 130,93 \$	69,55%
02 23000	Sécurité civile	- \$	3 164,60 \$	57,54%
02 29000	Autres	1 312,55 \$	2 625,10 \$	109,38%
02 30000/Transport				
02 32000	Voirie municipale	80 422,99 \$	157 132,09 \$	68,81%
02 33000	Enlèvement de la neige	- \$	101 796,75 \$	90,63%
02 34000	Éclairage des rues	666,12 \$	4 959,77 \$	52,76%
02 35500	Circulation et stationnement	3 394,56 \$	3 394,56 \$	75,43%
02 36000	Transport collectif	3 363,67 \$	6 727,34 \$	66,64%
02 39000	Autres	- \$	- \$	0,00%
02 40000/Hygiène du milieu				
02 41000	Eau et égout	22 379,73 \$	142 120,96 \$	57,79%
02 45000	Matière résiduelle	5 826,83 \$	28 338,17 \$	47,38%
02 46000	Cours d'eau (Amyot...)	- \$	- \$	0,00%
02 47000	Protection de l'environnement	3 170,56 \$	5 855,56 \$	64,31%
02 49000	Autres	2 359,20 \$	8 472,83 \$	27,02%
02 60000/Aménagement, urbanisme et développement				
02 61000	Aménagement, urbanisme et zonage	5 384,61 \$	9 828,58 \$	55,84%
02 70000/Loisirs et culture				
02 70100	Activités récréatives	19 838,08 \$	86 157,40 \$	60,17%
02 70200	Activités culturelles	34,92 \$	4 259,59 \$	24,40%
02 90000/Frais de financement				
02 90000	Total des frais de financement	- \$	14 165,70 \$	56,41%
TOTAL		298 740,12 \$	1 002 649,04 \$	60,36%
23 01000	Total des immobilisations	- \$	26 241,62 \$	4,18%

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière a présenté aux membres du conseil le rapport de dépenses autorisées du mois dernier ;

ATTENDU QUE ces dépenses sont autorisées en vertu du règlement numéro 2018-11, comprenant les dépenses faites par délégation par les employés municipaux, conformément à l'article 961.1 du Code municipal ;

ATTENDU QUE ces documents sont annexés et font partie intégrante de ce procès-verbal ;

EN CONSÉQUENCE,

2025.07.03

SUR UNE PROPOSITION DE Léonard Gaudette
 APPUYÉE PAR Hugo Laporte



IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

D'ADOPTER l'état de la trésorerie de juin 2025 tel que soumis ;

D'APPROUVER le rapport des dépenses totalisant **298 740,12 \$** ;

D'AUTORISER le remboursement au fonds de roulement pour le 3^e versement sur 10 pour les travaux du 4^e rang au montant de 3 227 \$.

5.2. RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2024 – DÉPÔT

Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, le *Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2024* est déposé.

5.3. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-04 RELATIF À LA RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL LORS D'UNE ÉLECTION OU D'UN RÉFÉRENDUM

Avis de motion est donné par le conseiller Jean-Paul Chandonnet qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le Règlement numéro 2025-04 relatif à la rémunération du personnel électoral lors d'une élection ou d'un référendum.

L'objet de ce règlement est de modifier la rémunération du personnel électoral selon la révision du Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux (chapitre E 2.2, r. 2), pris en vertu de l'article 580 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Monsieur Jean-Paul Chandonnet dépose séance tenante le projet de règlement numéro 2025-04.

Le projet de règlement sera disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 390, rue Principale à Saint-Bernard-de-Michaudville, sur les heures habituelles d'ouverture ainsi que sur le site web de la Municipalité (saintbernarddemichaudville.qc.ca).

5.4. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-05 ÉTABLISSANT LES MODALITÉS DE REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Avis de motion est donné par le conseiller Léonard Gaudette qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le Règlement numéro 2025-05 établissant les modalités de remboursement des dépenses des employés municipaux.

L'objet de ce règlement est d'établir les modalités de remboursement des dépenses que les employés municipaux ont dû assumer personnellement dans le cadre de leur fonction.

Monsieur Léonard Gaudette dépose séance tenante le projet de règlement numéro 2025-05.

Le projet de règlement sera disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 390, rue Principale à Saint-Bernard-de-Michaudville, sur les heures habituelles d'ouverture ainsi que sur le site web de la Municipalité (saintbernarddemichaudville.qc.ca).

5.5. RÉSEAU DE FIBRE OPTIQUE – AVIS DE DÉNONCIATION DES ENTENTES EN VIGUEUR

CONSIDÉRANT le réseau de fibre optique mis en place par la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe, en vertu d'une entente conclue le 26 octobre 2001 avec Cooptel ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Maskoutains et toutes ses municipalités membres ont reconnu l'importance d'être partie au projet « Villages branchés du Québec » pour l'implantation d'un réseau de fibre optique sur l'ensemble du territoire de la MRC visant à desservir les bâtiments municipaux ainsi que le siège social de la MRC ;



CONSIDÉRANT QUE, en vertu d'une entente intermunicipale signée le 17 mai 2004, toutes les municipalités locales ont délégué à la MRC des Maskoutains les pouvoirs requis pour conclure en leur nom une entente avec la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe, entente qui a effectivement été signée par la suite le 15 juin 2004, de sorte que la MRC et toutes les municipalités locales ont pu, depuis ce temps, être desservies par le réseau de fibre optique mis en place par la Commission scolaire ;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'entrée en vigueur du « Programme Communautés rurales branchées » en date du 1er avril 2009, la MRC et ses municipalités ont souhaité profiter de ce programme pour permettre aux particuliers, aux organismes et aux entreprises en milieu rural d'avoir accès à un service Internet haute vitesse ;

CONSIDÉRANT QU'une nouvelle entente intermunicipale est intervenue en mai 2010 visant à modifier l'entente du 17 mai 2004, de manière à permettre à la MRC de signer les ententes appropriées pour profiter du Programme Communautés rurales branchées ;

CONSIDÉRANT QU'en conséquence, une entente tripartite a été signée le 21 juin 2010 entre la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe, la MRC des Maskoutains et Réseau Internet Maskoutain (RIM) ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de cette entente, RIM s'est vu céder tous les droits appropriés en matière d'utilisation d'une partie des fibres optiques du réseau de Cooptel afin d'offrir aux particuliers, aux organismes et aux entreprises du territoire de la MRC, l'opportunité d'avoir accès à un service Internet haute vitesse de qualité ;

CONSIDÉRANT QUE les nombreuses ententes en vigueur viennent à échéance le 26 octobre 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Maskoutains et chacune de ses municipalités doivent déterminer comment elles entendent être desservies dans le futur en matière de services internet et de téléphonie ;

CONSIDÉRANT QUE, pour sa part, Réseau Internet Maskoutain a globalement rempli la mission pour laquelle cet OBNL a été constitué à l'époque, sur l'initiative de la MRC, de sorte que RIM a déjà mis fin aux services offerts en matière d'Internet haute vitesse et a aussi entrepris la liquidation de ses équipements et infrastructures ;

EN CONSÉQUENCE,

2025.07.04

SUR UNE PROPOSITION D'Hugo Laporte
APPUYÉE PAR Isabelle Hébert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

DE DÉNONCER toutes les ententes auxquelles la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville est partie, particulièrement les ententes intermunicipales dont il est question dans le préambule qui précède ; et

DE DONNER avis de cette dénonciation au Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe, à Cooptel, à la MRC des Maskoutains, aux autres municipalités membres de la MRC et à Réseau internet Maskoutain (RIM).

5.6. PROGRAMME D'ENTENTES EN PATRIMOINE – DÉPÔT D'UNE DEMANDE POUR L'ÉGLISE DE SAINT-BERNARD-DE-MICHAUDVILLE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville est devenue propriétaire de l'église de Saint-Bernard-de-Michaudville le 1^{er} juillet 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu un carnet de santé de ce bâtiment afin de planifier les travaux à réaliser dans les 5 prochaines années ;

CONSIDÉRANT QUE certains travaux doivent respecter des techniques d'autrefois afin de préserver la structure du bâtiment ;

CONSIDÉRANT l'ouverture d'appel de projets pour le programme d'ententes en patrimoine offert par le ministère de la Culture et des Communications ;



2025.07.05

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Maskoutains invite les municipalités à lui faire parvenir leurs projets admissibles dans le cadre de ce programme ;

SUR UNE PROPOSITION D'Hugo Laporte
APPUYÉE PAR Isabelle Hébert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

D'AUTORISER la MRC des Maskoutains à déposer un projet de restauration de l'église de Saint-Bernard-de-Michaudville sur trois ans auprès du Programme d'ententes en patrimoine du ministère de la Culture et des Communications ;

DE TRANSMETTRE à la MRC des Maskoutains les informations nécessaires pour le dépôt dudit projet.

5.7. PROGRAMME D'ENTENTES EN PATRIMOINE – OFFRE DE SERVICE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville souhaite déposer un projet au Programme d'ententes en patrimoine offert par le ministère de la Culture et des Communications ;

CONSIDÉRANT QUE la firme NBL architecte qui a réalisé le carnet de santé offre un service d'accompagnement dans la préparation et la structuration du dossier de subvention, pour un coût forfaitaire de 800 \$, incluant l'analyse du dossier, les conseils stratégiques et la préparation de la demande initiale ;

2025.07.06

SUR UNE PROPOSITION DE Léonard Gaudette
APPUYÉE PAR Jean-Paul Chandonnet
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

D'ACCEPTER l'offre de service de la firme NBL Architectes dans la préparation et la structuration du dossier de subvention au Programme d'ententes en patrimoine pour un coût forfaitaire de 800 \$ tel que présenté.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne dans l'assistance ne se prévaut de la période de questions et aucune question n'a été acheminée par courriel concernant les sujets à l'ordre du jour.

7. HYGIÈNE DU MILIEU

7.1. PROCÈS-VERBAL DE LA RARC ET DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2024

Les procès-verbaux de la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre sont disponibles sur le site internet de la Régie.

Le rapport financier de la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 a été déposé au conseil.

7.2. PROCÈS-VERBAL DE LA RIAM

Les procès-verbaux de la Régie d'Acton et des Maskoutains sont disponibles sur le site internet de la Régie.

7.3. PROCÈS-VERBAUX DE LA MRC

Les procès-verbaux de la MRC des Maskoutains sont disponibles sur le site de la MRC des Maskoutains.



8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1. COOPÉRATION ET GOUVERNANCE MUNICIPALE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – PROJET DE BONIFICATION DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE DE FOURNITURE DE SERVICES DE PRÉVENTION INCENDIE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale ;

ATTENDU QUE les organismes municipaux de Sainte-Madeleine, Sainte-Marie-Madeleine, Saint-Damase, Saint-Dominique, Saint-Valérien-de-Milton, Saint-Liboire, Saint-Marcel-de-Richelieu, Saint-Louis, Saint-Jude et Saint-Bernard-de-Michaudville désirent présenter un projet de bonification de l'entente intermunicipale de fourniture de services de prévention incendie, dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité ;

EN CONSÉQUENCE,

2025.07.07

SUR UNE PROPOSITION D'Hugo Laporte
APPUYÉE PAR Christine Langelier

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de Saint-Bernard-de-Michaudville s'engage à participer au projet de Service de prévention incendie de la MRC des Maskoutains ;
- Le conseil accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme ;
- Le conseil nomme la MRC des Maskoutains organisme responsable du projet, et autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale ;
- Le conseil désigne la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Lorry Herbeuval, pour signer tout document nécessaire ou utile ou demandé par l'organisme municipal responsable du projet aux fins de la présente demande de subvention.

9. TRAVAUX PUBLICS

9.1. RÉPARATION DE LA TRACTOPELLE – AUTORISATION DE PAIEMENT

CONSIDÉRANT QUE la tractopelle ne fonctionnait plus et devait être réparée par un spécialiste ;

CONSIDÉRANT QUE Cusson Hydraulique a effectué toutes les réparations pour une somme de 6 214,84 \$ plus les taxes applicables ;

EN CONSÉQUENCE,

2025.07.08

SUR UNE PROPOSITION DE Jean-Paul Chandonnet
APPUYÉE PAR Léonard Gaudette

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

D'AUTORISER le paiement de la facture no 368850 de Cusson Hydraulique d'une somme de 6 214,84 \$ plus les taxes applicables ;

DE PAYER ladite somme au poste 02 32000 525.

D'AFFECTER 3 000,00\$ du surplus accumulé non affecté afin de pourvoir à la dépense.

9.2. RESURFAÇAGE DE LA RUE CLAING – RÉCEPTION DÉFINITIVE ET LIBÉRATION DE LA RETENUE - AUTORISATION



CONSIDÉRANT QUE les travaux de resurfaçage de la rue Claing ont été exécutés par les Entreprises Michaudville inc. en mai 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu du service d'ingénierie de la MRC le décompte progressif #2 après la vérification le 23 mai 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE le service d'ingénierie de la MRC déclare que le décompte est final et qu'il est conforme à la soumission ;

CONSIDÉRANT QU'il est recommandé de procéder au paiement incluant la retenue prévue au contrat ;

EN CONSÉQUENCE

2025.07.09

SUR UNE PROPOSITION DE Hugo Laporte
APPUYÉE PAR Isabelle Hébert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

DE PAYER aux Entreprises Michaudville inc. la somme de 5 529,30 \$ incluant les taxes et la retenue pour les travaux de resurfaçage de la rue Claing au poste budgétaire 23 04000 710 et de prononcer la réception définitive pour ce projet.

D'UTILISER les fonds de la TECQ 2019-2024 pour payer lesdits travaux.

9.3. HYDRO-QUÉBEC – DEMANDE D'ABATTAGE D'ARBRES SUR LE 5^E RANG

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a été informée de la présence d'arbres vieillissants en bordure de chemin près du 786, 5^e Rang ;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec a demandé à la Municipalité l'autorisation d'abattre lesdits arbres qui posent un risque pour le réseau électrique ;

EN CONSÉQUENCE

2025.07.10

SUR UNE PROPOSITION D'Isabelle Hébert
APPUYÉE PAR Christine Langelier
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

D'AUTORISER Hydro-Québec à procéder à ses frais à la coupe des arbres dans l'emprise de la route devant le 786, 5^e Rang.

10. RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

10.1. RAPPORT DES ACTIVITÉS DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL – JUIN 2025

M. Francis Girouard, inspecteur municipal, étant absent, la greffière-trésorière adjointe fait le résumé des tâches exécutées durant le dernier mois.

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1. OTJ ST-BERNARD INC. – PROCÈS-VERBAUX

Les procès-verbaux des réunions du 3 et 17 juin 2025 de l'OTJ St-Bernard ont été déposés au conseil.

11.2. OTJ ST-BERNARD INC. – CONCILIATION BANCAIRE

La conciliation bancaire du mois de mai 2025 a été déposée au conseil.

11.3. OTJ ST-BERNARD INC. – BILANS D'ACTIVITÉS



Les états des résultats d'activités de l'OTJ St-Bernard ont été déposés au conseil :

- Festival de musique traditionnelle, 2025 ;
- Disco de mai 2025.

11.4. RÉSEAU BIBLIO MONTÉRÉGIE – RAPPORT ANNUEL 2024-25

Le rapport des activités 2024-2025 du Réseau Biblio de la Montérégie a été déposé au conseil.

12. URBANISME - DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

12.1. RAPPORT DES PERMIS ÉMIS

Le rapport de *Gestim inc.* et le rapport des permis émis en juin 2025 ont été remis à chacun des membres du conseil.

12.2. DEMANDE DE RÉNOVATIONS RÉSIDENIELLES ASSUJETTIES AU RÈGLEMENT 2024-01 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté le Règlement no 2024-01 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) en concordance avec le schéma d'aménagement de la MRC des Maskoutains ;

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur en bâtiment a reçu une demande de permis pour des travaux de rénovation sur les bâtiments de l'adresse 395, rue Principale qui se situe dans une zone assujettie audit règlement ;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été présentée au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) le 2 juillet 2025 ;

CONSIDÉRANT les recommandations du CCU ;

2025.07.11

SUR UNE PROPOSITION D'Isabelle Hébert
APPUYÉE PAR Hugo Laporte

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

D'AUTORISER les travaux sur les bâtiments du 395, rue Principale en respectant les couleurs et les matériaux des annexes 2, 3 et 4 du document déposé à la Municipalité par la propriétaire le 26 juin 2025, soit :

- Portes et fenêtres selon les matériaux et couleurs projetées.
- Revêtement du garage en CanExel couleur sable avec pignon au-dessus des portes de garages, sans changer le style de la toiture du garage

13. VARIA

13.1. SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE – DEMANDE D'APPUI – PROJET DE LOI 104 MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS AFIN NOTAMMENT DE DONNER SUITE À CERTAINES DEMANDES DU MILIEU MUNICIPAL EN PARTICULIER POUR LE VOLET CONCERNANT LA GOUVERNANCE DE LA CMM

Les membres du conseil ne souhaitent pas prendre position puisque la Municipalité ne fait pas partie de la CMM.

13.2. DEMANDE DE DON – CENTRE D'ÉCOUTE DE LA MONTÉRÉGIE

CONSIDÉRANT QUE la *Centre d'écoute Montérégie* a fait parvenir une demande de don à la Municipalité ;



CONSIDÉRANT QUE l'OBNL propose un suivi téléphonique personnalisé aux aînés afin de leur offrir un soutien affectif, social et psychologique qui contribue au maintien à domicile de ces personnes ;

2025.07.12

SUR LA PROPOSITION DE Christine Langelier
APPUYÉE PAR Hugo Laporte
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

DE FAIRE un don de 50 \$ au *Centre d'écoute de la Montérégie* et de promouvoir ses services à la population.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne dans l'assistance ne se prévaut de la période de questions.

15. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2024.07.13

SUR LA PROPOSITION DE Christine Langelier
APPUYÉE PAR Isabelle Hébert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

QUE cette séance ordinaire soit levée à 21 h 12.

Je soussignée, Geneviève Bureau, greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles aux postes budgétaires mentionnés.

Je, Guy Robert, maire de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Guy Robert
Maire

Geneviève Bureau
Greffière-trésorière adjointe